



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25111564

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

25 AOUT 2025

DU PRÉFET WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0440 872 918**

Nom

(en entier) : **GlaxoSmithKline Biologicals SA**

(en abrégé) : **GSK Biologicals**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **89 rue de l'Institut - 1330 Rixensart**

Objet de l'acte : Nomination d'administrateurs et mandat du commissaire

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 juin 2025

f. Le mandat de tous les administrateurs en fonction : Mmes I. Rapilly, J. Louahed et A. Van Goethem ainsi que MM. R. Simard, E. Amory, B. Alsteens et P. Legraive expire à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire.

Sur proposition du conseil, se représentent au suffrage de l'assemblée, Mmes I. Rapilly, A. Van Goethem et J. Louahed ainsi que MM. R. Simard, E. Amory, B. Alsteens et P. Legraive. A l'unanimité, l'assemblée renouvelle les mandats de tous les administrateurs susmentionnés.

Par ailleurs, sur proposition du conseil, se présente au suffrage de l'assemblée, M. Emmanuel Félix. A l'unanimité, l'assemblée approuve la nomination de M. Emmanuel Félix en qualité d'administrateur.

Le conseil d'administration est en conséquence composé comme suit à dater de ce jour :

- Monsieur Benoît Alsteens
- Monsieur Emmanuel Amory
- Monsieur Emmanuel Felix
- Monsieur Pascal Legraive
- Madame Jamila Louahed
- Madame Irène Rapilly
- Monsieur Régis Simard
- Madame Aglaé Van Goethem.

L'ensemble de ces mandats expirera à l'issue de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2025.

L'assemblée confirme à l'unanimité la gratuité des mandats d'administrateur.

g. Le mandat de commissaire de la société civile sous forme de SCRL, Deloitte Réviseurs d'Entreprises, Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1J, 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Gert Vanhees, expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se prononcera sur les comptes clos au 31 décembre 2026 et ne doit donc pas être renouvelé cette année. En revanche, l'assemblée prend acte du remplacement de M. Vanhees par M. Neijens à partir de l'audit des comptes clos au 31 décembre 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Les honoraires annuels du commissaire s'élèvent pour l'exercice 2024 à un montant maximum de 1.700.000 EUR (hors TVA, débours divers et cotisation IRE). Ils seront adaptés annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou suivant accord entre les parties.

Claude COPIN,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).